

Bretagne, Finistère
Brest
10 quai commandant Malbert

Établissement administratif de l'entreprise Worms, puis immeuble de bureaux (Brest)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA29133535
Date de l'enquête initiale : 2020
Date(s) de rédaction : 2022
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Les ports de Bretagne
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : immeuble de bureaux, entrepôt commercial

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : bâti dense
Références cadastrales :

Historique

En 1948-1949, la Compagnie de services maritimes Worms construit un nouveau bâtiment pour sa succursale brestoïse ; le précédent local (briques et zinc), situé un peu plus au nord sur cette même jetée ayant été détruit lors des bombardements de la Seconde Guerre mondiale.

Ce bâtiment a bénéficié des financements de l'Etat mis en place dans le cadre des dommages de guerre gérés par le ministère de la Reconstruction et de l'urbanisme (MRU).

L'ancien bâtiment de la succursale brestoïse de Worms & Cie est un des derniers vestiges architecturaux de l'histoire du commerce du port de Brest. Son clocheton en façade principale en fait une architecture portuaire originale de Brest. Les modifications apportées en façade ouest ont peu d'incidence sur la compréhension que nous avons de ce bâti. L'ensemble du bâtiment est actuellement à usage de bureaux. Le garage en façade sud permet de donner une idée des volumes intérieurs des zones de hangar et stockage.

Période(s) principale(s) : milieu 20e siècle ()
Dates : 1948 (daté par source), 1949 (daté par source)

Description

Implanté sur une parcelle à l'angle du quai Malbert et de la rue Lecomte, le bâtiment est en béton sur deux niveaux, à toit en terrasse ; clocheton sommital à l'angle du bâtiment ; escalier en béton avec rampe en métal situé à l'angle sud-est donnant accès aux bureaux ; zone à usage de stockage et transport modifiée pour partie en bureaux. Mur ouest d'enclos percé pour une vue mer.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : ciment enduit
Matériau(x) de couverture : béton en couverture
Plan : plan carré régulier
Étage(s) ou vaisseau(x) : rez-de-chaussée surélevé, 1 étage carré
Escaliers : escalier intérieur : escalier tournant à retours

Statut, intérêt et protection

L'ancien bâtiment de la succursale brestoise de Worms & Cie construit en 1949 est un des derniers vestiges architecturaux de l'histoire du commerce du port de Brest. Son clocheton en façade principale en fait une architecture portuaire originale de Brest. Les modifications apportées en façade ouest ont eu peu d'incidence sur la compréhension que nous avons de ce bâti.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Sites de protection : site patrimonial remarquable

Statut de la propriété : propriété d'une société privée

La succursale brestoise d'une compagnie anglaise implantée à l'internationale

Fondée en 1848 par Hypolite Worms (1801-1877), la Maison Worms (Worms & Cie) dont l'activité initiale était le commerce international du charbon anglais s'est orientée dès 1856 vers l'activité de services maritimes et, au cours du 20^e siècle, dans le domaine des chantiers navals (Ateliers et chantiers de la Seine-Maritime), du pétrole (société française de transport pétrolier) et de la banque. L'agence maritime est toujours en activité via Worms Services Maritimes.

Pour développer le commerce du charbon anglais, Worms crée sa propre flotte de navires en 1856, initiant ainsi l'activité d'agent maritime. En installant des succursales en Europe (Le Havre, Anvers, Hambourg, Bordeaux, Brest), Worms développe l'activité de cabotage depuis l'Angleterre. Les succursales sont associées à l'ouverture de lignes (Bordeaux-Le Havre-Hambourg en 1859 et Bordeaux-Anvers en 1869). Worms & Cie s'installe aussi en Afrique du Nord. La Maison Worms fournit en charbon, carburants et services maritimes les compagnies maritimes, les armateurs mais aussi la Marine française (succursale d'Alger). Elle fournit aussi en charbon dès 1851 le chantier du futur canal de Suez. Les succursales de Port-Saïd et de Suez sont créées en 1869.

L'implantation de Worms & Cie à Brest date d'avril 1911. Les bureaux sont installés au 28 quai de l'Ouest. Worms & Cie gère les lignes de Vapeur entre Brest, Dunkerque, Boulogne, Bordeaux et La Palice. La ligne Brest-Le Havre est gérée par les frères Chevillotte en accord avec Worms & Cie. L'agence de Brest est rattachée à la direction des Services Maritimes de Worms située au Havre.

En fait, l'agence brestoise est issue d'une cession de la maison d'armement "la compagnie brestoise de navigation à vapeur" (1902) ; Worms & Cie acquiert le fonds de commerce, la clientèle, le droit aux baux des locaux situés à Brest et à Dunkerque, le bénéfice des contrats de transports et le matériel servant à l'exploitation : 3 navires à vapeur (Pluton, Jeanne d'Arc, Saint-Jean). A Brest, la cession concerne les bureaux de la direction construits en pan de bois et briques au revêtement de zinc et couverture en zinc ainsi que certains magasins, du matériel permettant chargement et déchargement (ponts, chaînes, élingues) et une grue (détails du contrat de cession concernant les ports de Brest et de Dunkerque).

Durant la Première Guerre mondiale, les navires propriétés de Worms & Cie sont réquisitionnés ; certains sont coulés. Ainsi, la Maison Worms doit revoir à la baisse une partie de ses engagements avec la Marine (transport mensuel de 8 000 tonnes de charbon ramenées à 6 000 tonnes entre le pays de Galles et le port de Brest) et l'Etat (affectation de 10 navires au lieu des 13 prévus à des voyages entre Bordeaux et Dunkerque et à du cabotage entre les ports français). Parallèlement, la Maison Worms assurait la gérance des vapeurs alloués à la France par le Comité interallié (1916-1918).

Le site internet de Worms & Cie (<https://www.wormsetcie.com/fr>) propose un historique de l'entreprise ainsi que l'accès à différentes archives. Nous avons choisis de retranscrire certaines d'entre elles qui concernent le port de Brest.

Courrier de Worms & Cie annonçant l'ouverture de la succursale brestoise (25 avril 1911)

M, Nous avons l'honneur de vous informer que nous venons d'ouvrir à Brest, 28, quai de l'Ouest (Téléphone 0.42) une succursale à laquelle nous vous serons obligés de vouloir bien vous adresser pour toutes les opérations concernant nos lignes de vapeurs entre Brest, Dunkerque, Boulogne, Bordeaux et La Pallice. MM. Chevillotte Frères conservent l'agence de notre ligne du Havre à Brest que nous exploitons d'accord avec eux depuis de longues années. Notre succursale de Brest, rattachée à la direction de nos Services maritimes au Havre, sera dirigée par M. Hermeland de Quéral, qui était jusqu'ici attaché à notre maison du Havre comme fondé de pouvoirs. Nous sommes heureux de pouvoir ainsi développer nos opérations dans le port de Brest et nous sollicitons toute votre bienveillance pour la Maison que nous y établissons. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Compromis entre MM. Worms & Cie, armateurs au Havre, et la Compagnie brestoise de navigation à vapeur, à Brest (10 mars 1911)

Entre les soussignés, Monsieur Georges Majoux, directeur de la Maison Worms & Cie, dont le siège social est au Havre, agissant en cette qualité, pour le compte de ladite Maison, en vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés. Et Monsieur Alexis Rolland, administrateur-directeur de la Compagnie brestoise de navigation à vapeur dont le siège est à Brest, 28, quai de l'Ouest, agissant au nom et pour le compte de cette société. Il a été convenu ce qui suit : Des pourparlers ayant été échangés entre eux en vue de la cession, au profit de la Maison Worms & Cie, de la maison d'armement exploitée depuis le 1^{er} janvier 1902 sous la désignation de "Compagnie brestoise de navigation à vapeur", l'accord intervenu s'est établi sur les bases indiquées ci-après : Messieurs Worms & Cie se rendent acquéreurs de la Maison d'armement dite "Compagnie brestoise de navigation à vapeur", laquelle comprend le fonds de commerce proprement dit, c'est-à-dire la clientèle l'achalandage, le droit aux baux des locaux situés à Dunkerque et à Brest, le bénéfice des contrats de transport dont les originaux ont

été remis à M. Majoux, en outre le matériel servant à l'exploitation de ladite maison d'armement se composant de trois navires à vapeur "Pluton", "Jeanne d'Arc", et "Saint Jean", côtés à Véritas et en parfait état de navigabilité, d'un grand magasin, en fer et briques, construit sur le quai de la Citadelle à Dunkerque, d'une cabane en bois, couverte en zinc, servant de bureau au contre-maître employé aux manutentions des marchandises, d'une grue mobile pour le chargement et le déchargement des marchandises. Des bureaux de la direction, situés à Brest, construits en pan de bois et briques au revêtement en zinc, couverts en zinc ainsi que certains magasins qui sont la propriété de la Compagnie brestoise et ne font pas l'objet du bail contracté avec Monsieur Cmézénu, d'une grue mobile, identique à celle existant à Dunkerque, enfin du matériel servant aux chargements et déchargements des navires : ponts, chaînes, élingues, etc., existant tant à Brest qu'à Dunkerque et, généralement, tous outils et engins servant à l'armement. L'exploitation du commerce des grains et engrais, ni les marchandises en magasins, ne sont pas comprises dans la présente acquisition. En ce qui concerna le fonds de commerce, la maison d'armement, Messieurs Worms & Cie en deviennent acquéreurs moyennant la prix convenu d'un commun accord de trente mille francs (30 000 F) ; Le matériel et les constructions seront estimés à dire d'experts nommés respectivement par chacune des parties. Mais, au cas de désaccord, en ce qui concerne l'estimation des vapeurs, un tiers-expert serait désigné à la demande des contractants, par le bureau du Véritas. Ce tiers-expert aurait pour mission de départager les deux premiers et statuerait en dernier ressort. La prise en possession aura lieu à une date qui sera fixée ultérieurement, d'un commun accord. Monsieur Rolland s'engage à informer la clientèle de la Compagnie brestoise de la présente cession au moyen de lettres circulaires adressées au frais de ladite compagnie et à faire le nécessaire, par des démarches personnelles au besoin, pour maintenir cette clientèle au profit de MM. Worms & Cie. L'exécution des conventions sus-indiquées devra être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie brestoise qui a, seule, le pouvoir de la ratifier définitivement.

Correspondance entre Worms & Cie et Messieurs Chevillotte frères de Brest (Le Havre, le 13 mars 1911)

Chers Messieurs, J'ai bien reçu votre lettre du 10 courant. Je reste convaincu que, lorsque le moment sera venu, nous trouverons facilement un terrain d'entente qui vous donnera satisfaction aussi bien qu'à nous, mais je persiste à penser qu'il serait très dangereux de laisser un seul armement exploiter Bordeaux-Brest d'une part et Dunkerque-Boulogne-Brest d'autre part. Votre port est en effet sur le passage de tous les services de cabotage, il est d'un accès très facile, les frais y sont peu coûteux, c'est donc une escale très tentante pour les armements qui se rendent de la Manche dans l'Océan ou même en Méditerranée. Vous ne devez pas perdre de vue que depuis 1886, c'est-à-dire depuis 25 ans, il y a toujours eu un service en concurrence avec les vôtres. Le jour où vous seriez seuls vous n'y resteriez pas longtemps soit parce que les fondateurs de la Compagnie brestoise feraient appel à une autre ligne, soit parce que cette autre ligne d'elle-même chercherait à reprendre une partie du tonnage de vos anciens concurrents. Vous considérez être venus à bout de la Compagnie brestoise, je ne suis pas du tout d'accord avec vous : elle vit encore et peut continuer à vivre en se transformant, c'est là une solution, vous le savez, qui a été envisagée déjà par plusieurs gros réceptionnaires de votre port qui ne veulent absolument pas entendre parler de votre monopole. Si vos intérêts étaient seuls en jeu je me garderais d'être plus royaliste que le roi et après vous avoir exposé très sincèrement ce que je pense, je me rangerais à votre manière de voir mais il ne nous est pas indifférent de voir d'autres lignes s'établir entre les points que nous desservons parce que c'est toujours au détriment de nos propres services et vous vous souviendrez de ce que nous avons eu l'occasion de vous écrire à propos des Transports bretons. Je compte sur votre obligeance pour me tenir au courant de tout ce que vous apprendrez et je vous prie de croire, chers Messieurs, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Liens web

- Les établissements de l'entreprise Worms : <https://www.wormsetcie.com/fr/iconographie/les-%C3%A9tablissements-72>
- Worms, services maritimes : <https://www.worms-sm.com/index/>

Illustrations



Bureaux Worms, vapeur-cargo Emma à quai (1913)
IVR53_20202905263NUCB



Installation provisoire des bureaux Worms sur le quai de la douane (1945)
IVR53_20202905236NUCB



Bâtiment Worms en cours de construction (1948)
IVR53_20202905260NUCB



Bâtiment neuf des bureaux Worms,
élévation ouest (1948-1949)
Phot. Erwana L'Haridon
IVR53_20202905262NUCA



Batiment neuf de
l'entreprise Worms (1949)
IVR53_20202905261NUCA



Immeuble de bureaux,
façades sud et est (2022)
Phot. Erwana L'Haridon
IVR53_20212905742NUCA



Immeuble de bureaux,
façade ouest (2022)
Phot. Erwana L'Haridon
IVR53_20212905743NUCA



Immeuble de bureaux, façade
ouest, et alignement de bâtis
Phot. Erwana L'Haridon
IVR53_20212905744NUCA

Dossiers liés

Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Jetée ouest, port de commerce (Brest) (IA29133525) Bretagne, Finistère, Brest, , rue Alderic Lecomte,
quai Commandant Malbert

Auteur(s) du dossier : Erwana L'Haridon

Copyright(s) : (c) Région Bretagne



Bureaux Worms, vapeur-cargo Emma à quai (1913)

IVR53_20202905263NUCB

(c) www.wormsetcie.com

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

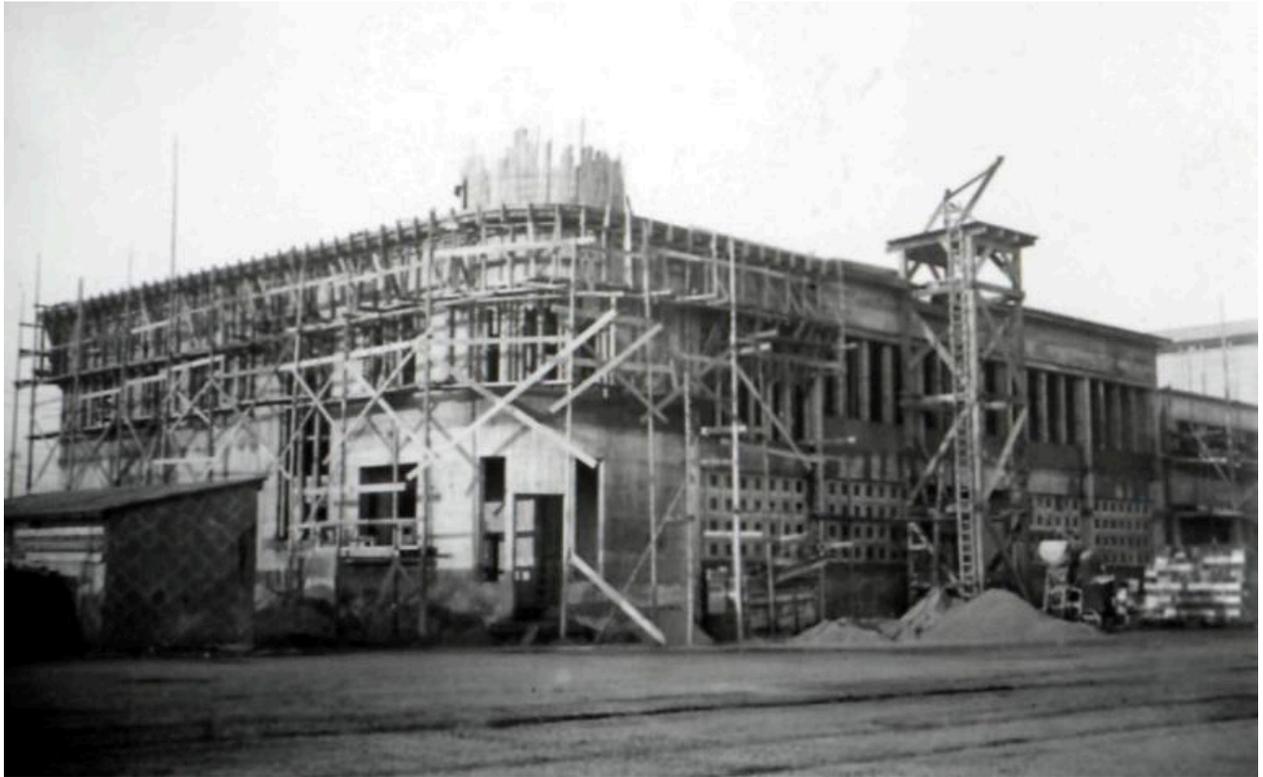


Installation provisoire des bureaux Worms sur le quai de la douane (1945)

IVR53_20202905236NUCB

(c) www.wormsetcie.com

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment Worms en cours de construction (1948)

IVR53_20202905260NUCB

(c) www.wormsetcie.com

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Bâtiment neuf des bureaux Worms, élévation ouest (1948-1949)

IVR53_20202905262NUCA

Auteur de l'illustration : Erwana L'Haridon

(c) www.wormsetcie.com

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Batiment neuf de l'entreprise Worms (1949)

IVR53_20202905261NUCA

(c) www.wormsetcie.com

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Immeuble de bureaux, façades sud et est (2022)

IVR53_20212905742NUCA

Auteur de l'illustration : Erwana L'Haridon

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Immeuble de bureaux, façade ouest (2022)

IVR53_20212905743NUCA

Auteur de l'illustration : Erwana L'Haridon

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Immeuble de bureaux, façade ouest, et alignement de bâtis

IVR53_20212905744NUCA

Auteur de l'illustration : Erwana L'Haridon

Date de prise de vue : 2022

(c) Région Bretagne

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation